

Date limite de dépôt du dossier: Dimanche 25 mai 2025

Contenu principal:

Dans le cadre de ses crédits de droit commun Politique de la Ville, la CALL accompagne de nombreuses associations du territoire qui œuvrent dans le but d'améliorer les conditions de vie des habitants des quartiers prioritaires de la Politique de la Ville (QPV).

Les projets soutenus dans le cadre de l'AMI doivent concerner majoritairement **les habitants résident en QPV (au moins 60%)**. L'association s'engage, dans sa présentation, à préciser les modalités de mobilisation et de ciblage de ces derniers.

L'AMI financera des actions qui concourent aux ambitions du [contrat de ville 2024-2030](#) [1] notamment sur 2 piliers stratégiques:

- **Prévenir - Repérer** : pour enrayer les processus de reproduction des inégalités et lutter contre les déterminismes
- **Agir** : Favoriser l'initiative, l'émancipation, redonner du pouvoir d'agir aux habitants en favorisant l'action collective, la proximité et les logiques de parcours

financement

Les projets retenus dans le cadre de l'AMI bénéficieront d'un taux de co-financement de la CALL sur ses crédits de droit commun plafonné à 50%.

Pour les subventions d'un montant supérieur à 10 000€ : le versement sera effectué en deux fois :

- 80%, après signature de la convention,
- 20%, à la réalisation de l'action et sur production du bilan de celle-ci.

Toutefois, un système de bonification pouvant aller jusqu'à 80% du montant total pourra être accordé si l'action :

- est portée par des habitants des QPV ou inscrite dans un processus de participation des habitants avéré,
- est innovante socialement,
- est portée par plusieurs opérateurs (portage par plusieurs associations, mutualisation)

Calendrier

- 25 mai 2025 : Date limite de dépôt des candidatures
- Mai/Juin 2025 : Instruction des dossiers
- Fin juin/Début juillet 2025 : Jury de sélection
- Septembre 2025 : Délibération pour versement des subventions

Pour candidater

APPEL A MANIFESTATION D'INTERET (AMI) 2025

COHESION SOCIALE



« La Politique de la Ville est une politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés et leurs habitants. Elle est conduite par l'Etat, les Collectivités Territoriales et leurs groupements dans l'objectif commun d'assurer l'égalité entre les territoires, de réduire les écarts de développement entre les quartiers défavorisés et leurs unités urbaines et d'améliorer les conditions de vie de leurs habitants. »

Article 1 de la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014

CONTEXTE

Le 24 septembre 2024, la Communauté d'Agglomération Lens-Liévin a signé le nouveau contrat de ville « Engagements quartiers 2030 » qui constitue le nouveau cap en faveur de la transformation sociale des 21 quartiers prioritaires de la politique de la ville. Cette feuille de route, fruit d'une concertation qui a mobilisé 600 acteurs, constitue le socle et l'ensemblier à partir duquel nous devons nous mobiliser collectivement pour améliorer les conditions de vie et développer le pouvoir d'agir des habitants.

Ces 21 quartiers sont répartis sur 19 communes. Ils comptent 55 000 habitants, plus pauvres que la moyenne, touchés par une grande précarité et pour qui les inégalités se creusent. Les facteurs qui permettent d'expliquer ces inégalités sont multiples, à la croisée de plusieurs thématiques (santé et éducation, santé mentale et vivre ensemble, mobilité et emploi, transition écologique et pauvreté, numérique et accès aux droits, etc.)

En cohérence avec sa politique de cohésion sociale, le contrat de ville de la CALL repose sur une stratégie qui vise à :

- prévenir les risques de basculement dans la précarité, enrayer le processus de reproduction des inégalités;
- agir pour permettre aux habitants des QPV de retrouver du pouvoir d'agir, en privilégiant un accompagnement dans des logiques de parcours continus.

Pour y parvenir, la CALL a décidé de renouveler son engagement à travers ses crédits de **droit commun dans le cadre de sa compétence Politique de la Ville**, en maintenant son Appel à Manifestation d'Intérêt Cohésion Sociale.

Poids : 272.15 Ko

[Téléchargement](#) [2] [Favoris +](#) [3]



dossier de demande de subvention ami CALL

Poids : 56.94 Ko

[Téléchargement](#) [4] [Favoris +](#) [3]



Fiche bilan ami cohésion sociale 2025 CALL

Poids : 45.45 Ko

[Téléchargement](#) [5] [Favoris +](#) [3]

Informations complémentaires auprès du Développement Social de la CALL.

Référente : Sergine TORCHY

Téléphone : [03 21 790 530](tel:0321790530) [6]

Mail : [Contact](#) [7]

Chapô: La Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin (CALL) lance son nouvel appel à manifestation d'intérêt afin de soutenir des projets à destination des habitants des quartiers prioritaires.



Thématiques: [Politique de la ville - DSU](#) [8]

URL de la source (modifié le 18/03/2025 - 16:18): <https://www.irev.fr/territoires/appels-projets/ami-de-la-communaute-dagglomeration-de-lens-lievin-soutien-aux-projets-de>

Liens

- [1] <https://www.irev.fr/region-hauts-de-france/nord-pas-de-calais/departement-du-pas-de-calais/lens-lievin-henin-carvin-1>
- [2] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/cahier_des_charges_ami_2025vdef.pdf
- [3] <https://www.irev.fr/javascript%3A%3B>
- [4] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/dossier_de_demande_de_subvention_ami.docx
- [5] https://www.irev.fr/sites/default/files/atoms/files/fiche_bilan_ami_cohesion_sociale_2025.docx
- [6] tel:0321790530
- [7] <mailto:storchy@agglo-lenslievin.fr>
- [8] <https://www.irev.fr/taxonomy/term/3692>